

Taxes foncières : les bons et mauvais points délivrés par UFC-Que Choisir

L'association locale de défense des consommateurs (et des contribuables) UFC-Que Choisir Val de Seine vient de publier une étude comparative entre plusieurs communes, dont Poissy, portant sur la hausse des taxes foncières sur le bâti entre 2013 et 2016.

La conclusion apparaît plutôt pessimiste. Jugez plutôt : « La pression fiscale ne cesse d'augmenter. Les taux des impôts locaux sont-ils proportionnels aux services rendus à la population ? Justifient-ils la multiplication des taxes et leur augmentation ? Les collectivités réalisent-elles les efforts de gestion nécessaires ? Prennent-elles en considération le niveau de pression fiscale ? À l'examen des chiffres des avis d'imposition, nous n'avons pas trouvé de réponse probante. »

L'association UFC-Que Choisir Val de Seine (qui rayonne sur plus de 90 communes dans

le nord des Yvelines et dans le Val-d'Oise) vient de publier une étude comparative portant sur « la hausse des taxes foncières sur le bâti : évolution de 2013 à 2016 pour 21 communes ». Dans la liste figure notamment Poissy qui, selon les cas, apparaît en bonne position ou, au contraire, est montrée du doigt au titre des mauvais élèves.

Nathalie Juban, ancienne élue à Triel-sur-Seine et membre de l'association depuis trois ans, a réalisé l'essentiel du travail, avec le soutien de Daniel Lamisse, membre domicilié à Poissy. « Comme à chaque fois, nous faisons appel aux adhérents d'UFC-Que Choisir Val de

Seine pour qu'ils nous communiquent leur avis d'imposition. Nous en avons reçu 36 pour le comparatif entre 2015 et 2016. » La comparaison a été réduite à 21 communes pour la période 2013-2016. C'est cette période qui nous intéresse plus particulièrement ici.

De plus, pour cet article, nous nous centrons sur les communes situées dans la zone de diffusion du Courrier des Yvelines : Poissy, Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup, Conflans, Médan, Orgeval, Triel-sur-Seine, Verneuil et Vernouillet.

▲ Pression fiscale en hausse

Le premier indicateur est la pression fiscale, à savoir l'addition des différents taux en pourcentages mentionnés dans les sept colonnes de l'avis d'imposition : taux communal, taux départemental, taux des syndicats de communes, taux intercommunal, taxes spéciales (taxe spéciale d'équipement Grand Paris et depuis 2015, taxe additionnelle spéciale annuelle Île-de-France) et taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Poissy figure en 12^e position sur 21, avec une augmentation cumulée de pression fiscale de +21,37 % entre 2013 et 2016. C'est mieux qu'Orgeval (+27,16 %), Médan (26,02 %), Carrières-sous-Poissy (+24,35 %), Chanteloup (+23,29 %) ou Verneuil (+22,84 %). Mais moins bien que Triel (+18,65 %), Conflans (+18,34 %), Vernouillet (+16,26 %) et Andrésy (+13,81 %). La ville de Poissy répond que « à Poissy, la pression fiscale augmente unique-



Nathalie Juban a réalisé l'essentiel de cette étude.

ment à cause de la hausse du taux départemental, la Ville n'ayant pas augmenté ses taux communaux. »

▲ Disparité des taux communaux

Entre 2013 et 2016, Poissy affiche une progression modeste de son taux d'imposition sur le foncier bâti : +1,43 %. Depuis 2014, il est fixé à 17,75 % ce qui est dans la fourchette basse par rapport au vingt autres communes comparées. Seules Chanteloup-les-Vignes, Médan, Orgeval et Vernouillet ont des taux inférieurs. Vernouillet et Andrésy sont les seuls à ne pas avoir augmenté leurs taux entre 2013 et 2016. La progression la plus forte en pourcentage est Médan (+30 %) mais son niveau de taux (8,42 %) reste le plus faible de tous.

Le taux le plus élevé se situe à Carrières-sous-Poissy avec 29 %, qui affiche en prime,

selon l'étude, une hausse de +20 % entre 2013 et 2016. Le maire de Carrières, Christophe Delrieu explique le passage de 25 à 29 % entre 2015 et 2016 par le report de l'ancien taux intercommunal (de la CA2RS) sur le taux communal.

-2,54% de charge salariale à Poissy

En effet, la nouvelle communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) a décidé de ne pas appliquer de taux intercommunal sur le foncier bâti et a demandé que les taux des intercommunalités absorbées au sein de GPS&O soient reportés dans les taux communaux. « Ce transfert n'apparaît pas dans l'avis d'imposition mais pour le contribuable cela ne change rien, car le montant à

payer reste le même. »

La même explication concerne les communes de l'ex-CA2RS qui devaient répercuter en 2016 le taux intercommunal de 3,5 % sur leur propre taux communal. Toutes ne l'ont pas fait, certaines refusant de le faire. Orgeval a choisi de ne répercuter que la moitié du taux : 1,75 %.

À Poissy, la Ville se satisfait de ne pas avoir répercuté le poids des diminutions de dotations de l'État sur la fiscalité communale. « Poissy a pris le parti de baisser drastiquement ses dépenses de fonctionnement et de jouer sur la masse salariale pour faire face aux décisions de l'État. » La perte cumulée de dotation globale de fonctionnement pour Poissy entre 2013 et 2017 totalise 11,4 millions d'euros, soit l'équivalent d'une année d'investissement.

« En trois ans, nous sommes passés de 18,7 millions à 16 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et nous avons retrouvé le niveau de 2006 », se félicite Karl Olive, maire de Poissy. Et, depuis 2014, la charge salariale a diminué de 2,54 % avec un nombre d'agents qui est passé de 1006 en 2014 à 887 en 2016. »

T.R.

■ PRATIQUE

Rens. : UFC-Que Choisir Val de Seine : 01 39 65 63 39 ou <http://valdeseine.ufcquechoisir.fr>

LE CAS DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Poissy est présenté comme le mauvais élève en matière de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) avec une progression du taux de +22,43 % entre 2013 et 2016. Carrières-sous-Poissy arrive dernière avec une progression de +5,19 % puis Vernouillet (+4,67 %), Verneuil (+3,22 %) et Conflans (+0,28 %). Orgeval, au contraire est le meilleur élève avec une diminution de son taux de -11,19 % en quatre ans. Chanteloup, Triel, Andrésy et Médan enregistrent également des baisses plus ou moins importantes (entre -0,62 % et -6,49 %).

Pour la ville de Poissy, la comparaison des taux en la matière est délicate dans le sens où chaque commune a un niveau de service très diffé-

rent. « De plus, la TEOM est intercommunale. La communauté d'agglomération Poissy Achères Conflans avait décidé d'une harmonisation des taux entre les trois villes membres, cela supposait une modification légère de taux à la hausse pour Poissy. Ceci dit le taux à Poissy reste très bas. »

En comparaison avec les autres communes, Poissy, avec son taux de 6,07 % en 2016, figure en effet parmi les moins élevés. Seule Orgeval est inférieure, avec un taux exemplaire de 4,16 %. Néanmoins, pour Nathalie Juban, « dès lors qu'on dépasse les 6 % pour le taux de TEOM, on ne peut pas faire partie des bons élèves. »

Christophe Delrieu : « La pression fiscale à Carrières est trop élevée »

Le maire de Carrières-sous-Poissy, Christophe Delrieu l'admet : « La pression fiscale à Carrières est trop élevée, probablement... Mais nous avons 40% de la population qui ne paye pas de taxe d'habitation, car c'est lié aux revenus. » Le maire reproche à l'étude d'UFC Que Choisir de passer sous silence des décisions de l'État « lourdes à porter » : « Outre la baisse de la dotation globale de fonctionnement, le gouvernement actuel a décidé des exonérations de l'impôt sur le revenu, ce qui a des conséquences directes sur la taxe d'habitation, car

moins d'habitants la payent. Le gouvernement a également décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires ce qui augmente nos niveaux de dépenses. »

L'édile regrette que les décisions de l'État ne s'inscrivent pas dans le temps du mandat. « On nous impose des débats d'orientation budgétaire, sauf que nous nous retrouvons en situation de fragilité à chaque ligne de recette. Les chiffres de la dotation 2016 ne nous ont été communiqués qu'en novembre, cela n'a pas de sens! »

Christophe Delrieu estime

que sa commune fait des efforts en termes d'économies. « Pour chaque coupe de l'État, nous compensons à hauteur de 73% par des économies et de 27% par la fiscalité. Si on ne nous baissait pas les dotations, nous n'aurions pas besoin d'augmenter les taux d'imposition. »

Selon lui, réduire les dépenses d'investissement est parfois impossible. « Notre commune est sujette à une opération d'intérêt national (OIN Carrières centralité), avec un niveau d'investissement colossal. En OIN, il faut créer trois écoles en l'espace d'une dizaine

d'années. Plus il y a d'écoles, plus il y a besoin d'espaces sportifs et de loisirs. En termes de masse salariale, notre objectif est de la maîtriser à 13 M€. Avec l'arrivée de la nouvelle population, cette masse trop élevée aujourd'hui (595 agents, 62% des dépenses de fonctionnement), deviendra raisonnable. »

Enfin, le maire rappelle l'objectif de reconstituer un niveau d'autofinancement afin de ne plus avoir recours à l'emprunt. « Nous nous sommes fixé trois paliers, le premier est de 500 000 euros. Nous n'y sommes pas encore. »

TAXE FONCIÈRE INTERCOMMUNALE?

Le maire de Verneuil-sur-Seine salue le travail réalisé par l'association UFC-Que Choisir Val de Seine (dont le siège est dans sa commune). Néanmoins, il estime que l'étude méritait d'être reportée d'une année pour prendre en compte la fiscalité de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise. « Nous avons choisi de modifier les taux entre la taxe foncière qui est désormais de zéro et la taxe d'habitation. Or, ne faire qu'une étude sur la taxe foncière fausse le raisonnement. Il me paraît difficile de tirer des conclusions cette année. »

L' élu fait référence au report sur les taux communaux des taux de taxe foncière des intercommunalités absorbées par GPS&O. C'est le cas à Verneuil-

sur-Seine qui a vu le report du taux de 3,5 % de l'ancienne communauté d'agglomération des Deux rives de Seine sur son taux communal. « Cela n'a pas d'incidence sur le montant final des impôts, précise-t-il. Autrement, je n'ai pas augmenté la fiscalité à Verneuil depuis quinze ans. »

Revêtant sa casquette de président de GPS&O, Philippe Tautou n'exclut pas la création d'un taux de taxe foncière intercommunale à l'avenir. « Je ne ferme pas la porte à cette solution mais il faut encore avoir les tenants et aboutissants sur nos budgets pour avoir une vue objective de notre situation. L'impôt foncier peut être un outil de meilleure répartition de la charge fiscale que la taxe d'habitation. »